

Moins de bureaucratie, une application simplifiée

Berne, le 15 janvier 2016

Communiqué de presse

Moins de bureaucratie, une application simplifiée

Harmoniser les conditions-cadre pour la convention d'objectifs

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil aux Etats (CEATE-CE) a adopté aujourd'hui, après le Conseil national, la motion du PLR pour une réduction de la charge administrative dans les lois sur le CO2 et sur l'énergie. Le Conseil fédéral avait en amont recommandé l'adoption de l'intervention parlementaire.

La législation sur l'énergie et le CO2 montre à quel point la bureaucratie peut constituer un frein. Les entreprises ont jusqu'à neuf options différentes pour l'exonération des taxes énergétiques et climatique. De plus, deux offices fédéraux sont impliqués dans cette thématique : l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La complexité des systèmes parallèles conduit à une lourde mise en œuvre et se traduit par des signaux contradictoires en matière de stratégie énergétique. Ces signaux vont parfois même à l'encontre des efforts consentis en faveur du climat par la Confédération et l'économie. [La motion proposée par le PLR et soutenue par la CEATE-CE vise à réduire la charge administrative.](#)

Une jungle qui manque de transparence

Les entreprises peuvent aujourd'hui faire appel à trois instruments, relevant de textes différents, pour éviter d'être taxées: les droits d'émission prévus dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission (SEQUE), les conventions d'objectifs permettant d'échapper à la taxe sur le CO2 ou au supplément sur les coûts de transport du réseau et les conventions d'objectifs cantonales pour les gros consommateurs d'énergie. Dans le cadre de l'exécution de la loi, des conventions d'objectifs prévoient des limitations de systèmes, des périodes d'exemption, des bases de justification, des systèmes de buts, des procédures de surveillance et parfois même des services compétents différents.

Des conditions-cadre harmonieuses

Pour contenir cette bureaucratie, accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions, il conviendrait de remplacer les modalités trop détaillées par des objectifs clairs. L'harmonisation des conditions, qui déterminent l'application des instruments permettant d'échapper à la taxation, a pour objectif de simplifier le système. Cette simplification est nécessaire afin de servir la stratégie poursuivie sur le plan environnemental et énergétique et pour soulager les entreprises des charges inutiles en matière d'application. Dans ce contexte, il faut se poser la question s'il est réellement judicieux que le dossier énergétique soit traité par deux instances (OFEN et OFEV).

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour pour la Suisse.**

Moins de bureaucratie, une application simplifiée

Contacts

- › Martin Schmid, conseiller aux Etats, 079 230 02 03
 - › Damian Müller, conseiller aux Etats, 079 569 09 39
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Aurélie Haenni, porte-parole Romandie, 079 315 78 48
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.